

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

AVIS PUBLIC

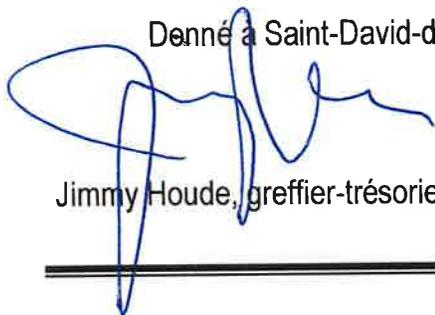
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, que conformément aux dispositions du Règlement #519 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau concernant les dérogations mineures adopté selon les dispositions des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le **conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adoptera à l'occasion de la séance ordinaire du lundi, 5 août 2024, 20 h**, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, une résolution relative à une **dérogation mineure sollicitée par Mme Valérie Carré et M. Bruno Carré concernant le 820, 14^e chemin du lac Clair.**

La présente demande vise à régulariser :

- un quai de 6.1 mètres x 9.14 mètres d'une superficie de 55 mètres carrés et un abri à bateau attenant de 3.05 mètres x 6.1 mètre d'une superficie de 20 mètres carrés pour une superficie totale de 75 mètre carrés excédent de 35 mètres carrés le maximum permis de 40 mètres carrés par le règlement de zonage 514;
- un empiètement en littoral de 9.14 mètres excédant les 8 mètres permis par le règlement de zonage 514 ;
- la construction d'un bâtiment accessoire (cabanon), sur dalle de béton, à l'intérieur de la bande riveraine de 10 mètres, en transformant le hangar à bateau existant selon les spécifications suivantes :
 - Réduire la dimension du hangar à 3.05 mètres x 6.7 mètres totalisant 20.3 mètres carrés en conservant la dalle de béton existante ;
 - Ainsi qu'une dalle de béton à l'entrée de 1.22 mètre x 3.05 mètres totalisant 3.8 mètres carrés.

Les personnes intéressées par la présente demande peuvent soumettre leurs commentaires avant et/ou lors de la séance ordinaire du lundi, 5 août 2024, 20 h prévue à cet effet.

Donné à Saint-David-de-Falardeau, ce 11^e jour du mois de juillet deux-mille-vingt-quatre.



Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Saint-David-de-Falardeau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 16 h et 17 h, le 11^e jour du mois de juillet 2024 et en publiant une copie sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de juillet 2024.



Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général